

# La Brillanne



Bulletin municipal d'informations

**tout** *sur*  
**TOUT**

N° 29

Août 2020



Chères Brillannaises, Chers Brillannais,

Pour la reprise des élèves en mai, après la période du confinement, le travail mené entre la commune et l'école a été exemplaire pour l'accueil des élèves dans les meilleures conditions possibles. En votre nom, nous félicitons les agents communaux et l'équipe enseignante qui ont fait preuve d'un professionnalisme remarquable.

Après les élections municipales, au nom de l'équipe qui m'accompagne et à titre personnel, je vous remercie très sincèrement pour le renouvellement de votre confiance. Nous serons à la hauteur en sachant d'où l'on vient, en continuant le travail entrepris et en se

projetant vers le futur de manière responsable et raisonnée.

Je dois vous avouer que les très nombreuses marques de sympathie après l'élection me touchent profondément. Le mandat de maire est le plus beau des mandats, je vous le confirme.

Nous ferons ce qui a été proposé lors de nos engagements de campagne électorale. A titre d'exemple, les trois taux communaux restent identiques et l'indemnité de maire est baissée. Les deux membres des listes adverses sont, comme je m'y suis engagé, associés aux projets et je ne doute pas qu'ils siègent au conseil municipal dans une position constructive.

Je souhaite la bienvenue aux entreprises qui choisissent la commune pour s'installer. Tout est entrepris pour les accompagner au maximum car, à l'heure actuelle, elles permettent la création d'emplois précieux.

Il est toujours désagréable que le « vivre ensemble » soit mis à mal par certaines personnes qui manifestement ont beaucoup de mal à respecter le travail des autres. Effectivement, voler des arbres ou des plantes pendant le confinement est un acte de « guerre communale » car le travail des agents communaux, qui œuvrent au quotidien, est mis à mal. Il va de soi que les arbres seront replantés en temps utile. Le sujet des dépôts sauvages est dans la même lignée car les déchetteries sont présentes sur le territoire de la DLVA, mais respecter les horaires et faire preuve de civisme, ne semble pas faire partie du référentiel de ces personnes. La seule différence avec une guerre, c'est que, pour cette dernière, l'ennemi est connu. Dans ce cas, l'ennemi peut être qualifié d'irresponsable, d'irrespectueux, d'insultant et, en aucun cas, ne peut être qualifié de citoyen honnête comme la République nous l'enseigne.

Nous devons avoir une véritable culture de la sécurité qui s'apprend dès l'école, puis au collège et tout au long de la vie. Une formation pour l'obtention du PSC1 est proposée sur la commune. Je vous invite à y participer.

Pour conclure, le virus circule toujours. Il est de notre devoir collectif de respecter, impérativement, les gestes barrières.

Bien à Vous,  
Le Maire,  
Jean-Charles BORGHINI

## AU SOMMAIRE

Édito ..... p2

Cérémonie du 8 Mai ..... p2

### VIE DE LA COMMUNE

Vie de la commune sur fond de Covid 19 ..... p3

Formation PSC1 Secourisme ..... p3

Élections et nouvelle équipe municipale p4 à 8

Incivilités pendant le confinement ..... p9

Actes de barbarie sur animaux ..... p9

Un protocole sanitaire pour les écoliers ..... p9

### VIE ÉCONOMIQUE

Hair Beauty, nouveau salon de coiffure sur la Brillanne ..... p10

Nouvelle entreprise créative à la Brillanne p10

### LES ASSOCIATIONS

La Galerie Brillann'Art ouverte ..... p11

Nouveau à La Brillanne Cours Initiation artistique ..... p11

La Médiathèque ..... p11

### INFORMATIONS DIVERSES

Infos pratiques ..... p12

État civil ..... p12

Cantine, garderie ..... p12

La Poste, horaires ..... p12

Commerces ambulants sur le village ..... p12

Dates à venir ..... p12

Dessin de Didier Le Yaouanc ..... p12

Directeur de publication :  
M. Jean-Charles Borghini  
Commission communication :  
Chrystel, Anifa, Marcelle,  
et David

et merci à tous ceux qui nous ont aidés...

Maquette et impression :  
Imprimerie de Haute-Provence  
La Brillanne



## CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2020



Une cérémonie en comité restreint, en espérant que les cérémonies de l'année 2021 puissent se dérouler comme celles des années précédentes.

# Vie de la Commune



## VIE DE LA COMMUNE SUR FOND DE COVID 19

### Mille mercis aux bénévoles brillannais pour la confection des masques !

Face à la pénurie de masques de nombreux bénévoles du village, couturiers ou pas, se sont retrouvés pour produire environ 800 masques en tissu. Après un appel aux dons de tissus et à l'achat d'élastiques par le CCAS de la commune, les petites mains ont pu se mettre à l'ouvrage : mesurer et couper les tissus et les élastiques, fabriquer des tiges en fil de fer pour l'arête du nez, mettre les épingles et enfin assembler le tout avec les machines à coudre n'est pas une évidence...

Un grand merci à Annabelle, Alain, Bernard, Cathy, Catherine, Charlotte, Christine, Corinne, Delphine, Dominique, Fabienne, Joëlle, Laetitia, Michel, Michèle, Nicole, Sandrine, Sylvain....



Tant que le virus est actif, la Préfecture interdit aux collectivités les rassemblements de plus de 10 personnes (sauf les conseils municipaux) et M. le Maire n'a pas pu organiser un apéritif de remerciement comme il le souhaitait ni remettre aux bénévoles un cadeau de remerciement.

D'autres masques commandés et financés par la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) et la commune sont arrivés en juin et une distribution gratuite a eu lieu dans les boîtes aux lettres. Soyons convaincus de l'utilité du port du masque et du bon usage des gestes barrières car à l'heure actuelle, ce sont nos seuls moyens de défense face au virus qui sévit encore.

## FORMATION PSC1 SECOURISME

La Formation PSC1 permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

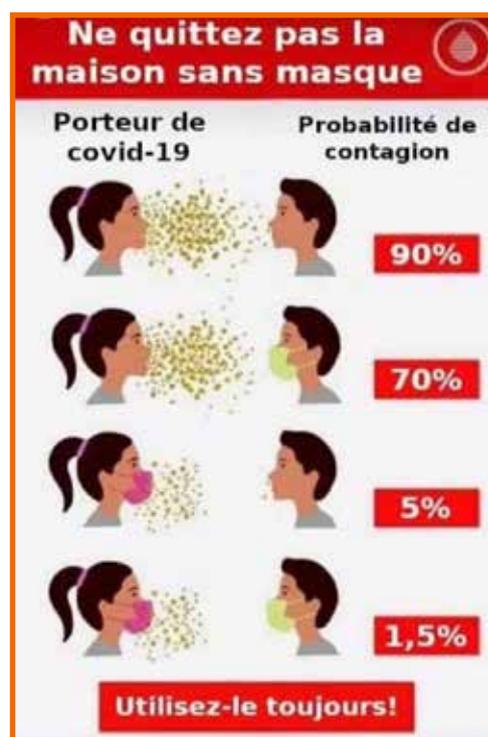
Anciennement "AFPS", cette formation vous apprendra à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Tout au long de la session, vous alternerez entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation. Cette formation initiale peut être accompagnée chaque année d'une remise à niveau dans le cadre d'une formation continue.

**Trois dates sont à retenir si vous souhaitez faire cette formation sur le village de La Brillanne où nous prêtons la salle :**

**26 septembre, 24 octobre et 21 novembre.**

La formation dure la journée pour un coût de 60 euros.

Pour vous inscrire vous pouvez téléphoner au numéro suivant : **04 92 30 89 15**



## ÉLECTIONS ET NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

### • UNE ÉLECTION BIEN PARTICULIÈRE

#### >> Une élection qui restera dans les mémoires.

Au premier tour des élections municipales du 15 mars, vous êtes 65 % à être venus voter malgré les contraintes sanitaires. En 2014 vous étiez 82 %, soit une baisse de plus de 17 % dans un contexte particulier avec la menace du COVID 19.

L'ensemble des conseillers municipaux remercient tous les électeurs qui se sont déplacés pour ces élections malgré les circonstances bien particulières.

#### >> Un bureau de vote avec des rubalises ...

La distance d'un mètre entre chaque électeur se devait d'être respectée, une solution hydro-alcoolique devait être mise à disposition à l'entrée et à la sortie du bureau de vote.

M. le maire et son conseil adresse un grand remerciement aux agents des services techniques et administratifs qui ont installé ce dispositif spécifique afin de répondre à des mesures d'hygiène strictes.



#### >> Résultats du 15 mars 2020 :

Nom de la liste	Tête de liste	%	Nombre de votes
La Brillanne 2020 Avenir	M. Borghini	65,76	317
Ensemble faisons renaître...	M. Lardeaux	20,95	101
Ensemble	Mme Dupré	13,27	68

La liste de M. Borghini obtient 13 sièges sur 15, celles de M. Lardeaux et Mme Dupré obtiennent respectivement 1 siège chacune.

Après plus de deux mois d'attente et la période d'immobilisme due au confinement, l'élection du maire et des adjoints a pu enfin se dérouler le 28 mai à huis clos conformément aux directives préfectorales.



rejoignez-nous !  
mairielabrilanne

# Vie de la Commune



## >> Mise en place du conseil après deux mois de confinement

Après la démission inattendue de M. Pierre Yves Lardeaux quelques heures avant le conseil du 18 juin ce dernier a dû être reporté. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste. Après le retrait de Mme Bail Emmanuelle (2<sup>e</sup> sur la liste), ce sera finalement M. Liotta David qui siègera au conseil municipal, 3<sup>e</sup> de la liste « Ensemble faisons renaître La Brillanne » il est qualicien de métier et souhaite participer à la vie communale en faisant évoluer les projets dans l'intérêt du bien-être de tous.

Le conseil du 26 juin a acté la mise en place des commissions de travail et chaque adjoint et conseiller ont pu également s'inscrire dans les diverses associations et syndicats dont la commune fait partie.

## >> Et après ?

Après cette crise sanitaire qui a considérablement ralenti la vie économique et sociale de tout le pays gardons espoir d'un renouveau... Au regard des contraintes sanitaires, les manifestations prévues par la municipalité et les associations sont annulées (et nous n'avons pas trop le choix). La préfecture informait la municipalité sur les gestes barrières à tenir en cas de manifestations. Les avis divergent, certains préfèrent s'en moquer, d'autres non... Quoiqu'il en soit le virus est toujours présent et il vaut mieux rester prudent.

En ce qui concerne les projets communaux, ils sont bien évidemment décalés dans le temps mais M. le maire et son équipe sont au travail et des commissions se sont déjà réunies.

## POUR RAPPEL

Enlèvement gratuit à domicile pour les encombrants : **04 92 70 22 95**

Service gratuit de la DLVA

**Deux déchèteries sont à disposition des Brillannais**

### Déchèterie de Villeneuve

Horaires : du lundi au samedi, ouverture en fonction de la saison

Fermée les dimanches et jours fériés

- 8h00-12h00 et 13h30-17h00 du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai
- 8h00-12h00 et 14h00-17h30 du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre



### Déchèterie d'Oraison

Horaires : Du lundi au samedi, ouverture en fonction de la saison

Fermée les dimanches et jours fériés

- 8h00-12h00 et 13h30-17h00 du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai
- 8h00-12h00 et 14h00-17h30 du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre



# Vie de la Commune

## ÉLECTIONS ET NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

### ORGANIGRAMME DES ÉLUS



**M. Borghini, Maire**  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



**Mme Santiago Chrystel**  
1<sup>ère</sup> adjointe  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



**M. Renard Christophe**  
2<sup>ème</sup> adjoint  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



**Mme Caire Sabrina**  
3<sup>ème</sup> adjointe  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



**M. Binois Michel**  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



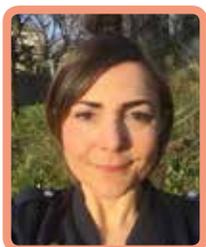
**M. Boudart Bernard**  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



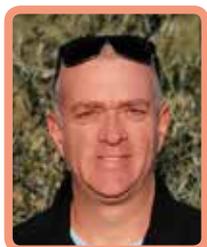
**Mme Dupré Joëlle**  
(liste Ensemble)



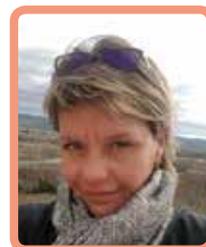
**M. Faucou Jackie**  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



**Mme Ferrer Lise**  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



**M. Labourel Laurent**  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



**Mme Lèbre Sandrine**  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



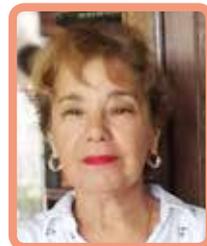
**M. Liotta David**  
(liste Ensemble faisons  
renaître La Brillanne)



**M. Lucas Xavier**  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



**Mme Mansuy Marcelle**  
(liste La Brillanne Avenir 2020)



**Mme Sauvadet Anifa**  
(liste La Brillanne Avenir 2020)

## ÉLECTIONS ET NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

### RÉPARTITION DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

#### Commissions obligatoires demandées par l'administration

##### Commission communale des impôts directs

La Commission Communale des Impôts Directs, (CCID) intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et a un rôle consultatif. Une liste de 24 personnes est proposée à l'administration fiscale qui choisit 6 titulaires, 6 suppléants.

##### Commission de contrôle des listes électorales

La Commission assure la régularité de la liste électorale et statue sur les recours formés par les électeurs.

##### Commission Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) intervient à titre principal dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés. Compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il est obligatoire de consulter la CAO.

Président : Jean-Charles BORGHINI Titulaires : Jackie FAUCOU, Sandrine LÈBRE, Joëlle DUPRÉ

Suppléants : Laurent LABOUREL, Christophe RENARD, Bernard BOUDART

#### Commissions communales

##### • Commission Administration et Finances

Elle examine les questions liées au budget et aux finances. Le rôle de cette commission est d'inculquer une vision globale et stratégique au plan financier dans le respect des exigences municipales.

Membres : Jean-Charles BORGHINI, Sabrina CAIRE, Christophe RENARD, Sandrine LÈBRE, Joëlle DUPRÉ

##### • Commission Communication

Membres : Chrystel SANTIAGO, Anifa SAUVADET, Marcelle MANSUY, David LIOTTA

##### • Commission Animation, Jeunesse et Associations

Membres : Chrystel SANTIAGO, Lise FERRER, Marcelle MANSUY, Laurent LABOUREL

##### • Commission Travaux, Bâtiments communaux et Voirie

Membres : Christophe RENARD, Marcelle MANSUY, Bernard BOUDART, Sandrine LÈBRE, Jackie FAUCOU, Laurent LABOUREL, Joëlle DUPRÉ

##### • Commission Urbanisme et Projet PLU

Membres : Christophe RENARD, Lise FERRER, Joëlle DUPRÉ, Marcelle MANSUY, Jackie FAUCOU, Sabrina CAIRE, David LIOTTA, Laurent LABOUREL

##### • Commission Attractivité, Développement économique et Valorisation du Territoire

Après un diagnostic communal, la commune a l'ambition de se projeter vers l'avenir en tenant compte des atouts du territoire au service de la population. Les partenaires sont associés à cette démarche (Parc Naturel Régional du Luberon, DLVA...).

Membres : Sabrina CAIRE, Anifa SAUVADET, Marcelle MANSUY, David LIOTTA

##### • CCAS : Centre Communal d'Action Social

Il est en charge de l'action sociale pour la commune. Considéré par la justice comme une personne morale de droit public, lui permettant d'agir en son nom propre, mais également d'avoir un budget bien distinct de celui de la commune.

Ses activités ont pour but d'informer, d'orienter et d'aider les personnes âgées et les familles en difficulté. Dans le cadre de missions sociales légales, le CCAS s'investit dans des demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités ayant en charge de prendre ces décisions. Il travaille en partenariat avec le CMS (centre médico-social) d'Oraison et si besoin le Conseil Départemental.

# Vie de la commune

## Délégations auprès des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et syndicats

### • **DLVA (communauté de communes)**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers sont élus au suffrage direct à la fois pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire mais ils figurent sur deux listes distinctes lors du scrutin.

Titulaire : Jean-Charles BORGHINI, Suppléante : Sabrina Caire

### • **Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)**

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune est membre du syndicat mixte du PNRL et participe, à ce titre, au projet de territoire en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, et d'éducation et de sensibilisation du public.

Titulaire : Sabrina CAIRE, Suppléant : Christophe RENARD

### • **Sécurité routière, Prévention de la délinquance et Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Participation active en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la DLVA (dans le cadre de la prévention de la délinquance). Poursuite notamment de l'opération « voisins vigilants ». Le PCS, dont la base de travail est déjà large, sera enrichi.

Membres : Lise FERRER (PCS), Sandrine LEBRE, Xavier LUCAS (Référént Défense), Laurent LABOUREL

### • **Communes Forestières**

Le réseau des Communes forestières œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt un élément fort de développement local.

Titulaire : Bernard BOUDART, Suppléante : Anifa SAUVADET

### • **Syndicat Intercommunal Fourrière Vallongues**

La commune est adhérente au syndicat intercommunal d'exploitation de la fourrière-refuge pour chiens et chats errants de Vallongues.

Titulaire : Lise FERRER, Suppléante : Sandrine LÈBRE

### • **Syndicat d'Énergies des Alpes de Haute-Provence (SDE 04)**

Depuis 2014, le SDE 04 remplace les douze syndicats d'électrification.

Il garantit le développement des réseaux de distribution publique d'électricité et accompagnant les communes dans leurs besoins en termes d'électrification /extension, renforcement, enfouissement, sécurisation...

Titulaires : Christophe RENARD, Laurent LABOUREL, Joëlle DUPRÉ

Suppléants : David LIOTTA, Jackie FAUCOU

### • **Canal de Manosque**

Titulaire : Christophe RENARD, Suppléant : Bernard BOUDART

### • **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)**

Le SMAVD est un établissement public qui assure la gestion de la Durance entre le barrage de Serre-Ponçon et le Rhône. Il s'applique à mettre en œuvre durant toute l'année les actions en vue de protéger cet espace unique et ses riverains.

Titulaire : Sabrina CAIRE, Suppléante : Anifa SAUVADET

### • **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le CNAS est une association à laquelle les élus des collectivités territoriales et les responsables de leurs établissements publics peuvent adhérer pour faire bénéficier leurs salariés de prestations et d'aides (chèque sport, séjours vacances, coupons divers...) dans le cadre de l'action sociale.

Il est proposé que la commune soit représentée par mesdames Chrystel SANTIAGO et Marcelle MANSUY.



rejoignez-nous!  
mairielabrillanne



## INCIVILITÉS PENDANT LE CONFINEMENT

### >> Vols d'arbres

Au mois de février 2020, les agents techniques avaient planté de nombreux arbres fruitiers aux abords du cimetière et derrière l'école élémentaire. En plein confinement nous recevions un appel téléphonique en mairie d'une Brillannaise qui avait pour habitude de promener quotidiennement dans ce secteur et nous avertissait de la disparition de certains arbres... M. le maire a déposé plainte et un vol de ce type peut être soumis à une contravention de 5<sup>e</sup> type à hauteur de 5000 euros.

Peu de temps après des jardinières de particuliers ont été déplacées dans le village et des fleurs volées... Désolant pour les personnes qui s'activent à embellir le quotidien !

### >> Dépôts sauvages

Les fleurs disparaissent et les déchets apparaissent comme par enchantement la nuit dans certains quartiers... ce qui est très désagréable à regarder pour les riverains qui passent tous les jours devant et nous font part de leur désarroi !

## ACTES DE BARBARIE SUR ANIMAUX

### Un chat blessé par un piège à mâchoires

Il s'en passe à La Brillanne des histoires plus ou moins étonnantes... À travers cet article nous sommes dans le registre de la barbarie. Malheureusement un pauvre chat a perdu la vie à cause d'un piège à mâchoire posé par une personne peu scrupuleuse des ravages commis par cet objet.

Nous avons reçu en mairie le témoignage d'une habitante des Vergers Alpains qui souhaite rester anonyme, elle nous relate les faits avec beaucoup d'émotion.

### Des chiens empoisonnés

Quelques jours après, deux chiens ont été empoisonnés, l'un a pu être sauvé par le vétérinaire, l'autre non... Apparemment une personne mal intentionnée aurait donné du poison, pour quelles raisons ?

#### Rappel de la législation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995, l'utilisation et la détention de pièges à mâchoire sont interdites en France. La pose de pièges doit faire l'objet, de la part du titulaire du droit de destruction ou de son délégué ou du piégeur chargé des opérations, d'une déclaration en mairie de la commune où est pratiqué le piégeage. La déclaration en mairie est préalable et au moins annuelle. Elle est valable jusqu'au 30 juin de l'année cynégétique en cours.

Rappelons un point important : le fait d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Il faut néanmoins que les personnes dont les animaux sont victimes de ce genre d'atrocités portent plainte pour que les piégeurs illégaux soient punis, ce qui est le cas pour la personne qui a perdu son chat.

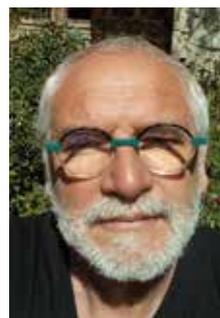
## UN PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES ÉCOLIERS

### >> Déconfinement compliqué pour le retour à l'école

Avant de reprendre les cours théoriques et pratiques, il fallut repenser toute l'organisation de l'activité et l'on ne retrouvera pas totalement notre vie d'avant. Pour les écoles ce fut un vrai casse-tête ! Un protocole de 54 pages à lire, comprendre et mettre en œuvre dans chaque établissement scolaire en tenant compte des spécificités locales...

Des gestes barrières à faire respecter comme le lavage des mains plusieurs fois par jour, rester à un mètre de distance entre chaque élève, une désinfection des points de contacts et sanitaires plusieurs fois par jour... Le retour des élèves au mois de mai était sur la base du volontariat des familles.

### >> Témoignage de M. Aubry, directeur de l'école publique du village



Concernant la période de confinement :

« Les enseignants ont mis en place divers supports pédagogiques et le lien avec les familles a été maintenu malgré les contraintes de communication et la complexité de la situation. Blogs, padlet, mails... ont permis une continuité pédagogique et je remercie les parents pour leur

compréhension et la qualité des échanges. »

Pour la période de reprise, à partir du 14 mai :

« Tous les intervenants, enseignants, élus, agents municipaux, ont rencontré des difficultés pour mettre en place les directives du protocole sanitaire et les informations données dans l'urgence. Toute l'équipe remercie les dames de services pour leur bienveillance envers les enfants, les agents communaux pour leur engagement à mettre en place les mesures liées au protocole et également les enfants pour leur capacité d'adaptation et leur joie de revenir à l'école. »

# Vie économique

## UN NOUVEAU SALON DE COIFFURE À LA BRILLANNE, AU CENTRE COMMERCIAL LE PLAN HAIR BEAUTY SHOP

Les cousines Dalgaut, Angélique et Marina vous coiffent dans un bel espace, avec vue sur les collines de la Durance. Le stationnement du parking est gratuit.

L'entrée du Salon est situé au premier étage du même immeuble que La Pergola (au rez-de-chaussée). On peut y accéder par un escalier ou ascenseur.

Angélique tient aussi un salon de coiffure à Manosque depuis huit ans et qui porte le même nom, Hair Beauty Shop : « Mon choix d'ouverture sur la commune de La Brillanne a été bien réfléchi. Nos prix sont attractifs, coupes au forfait. Je souhaite apporter un dynamisme au sein du village. Nous sommes ouverts du lundi au samedi de 9 h à 18 h, sans interruption. Et je pense que la commune mérite d'avoir des jeunes entrepreneurs comme moi qui apporteront une nouvelle jeunesse au village ».



Hair Beauty Shop, Salon de Coiffure  
Espace Le Plan - Centre commercial Le Plan  
Tél. 06 74 55 02 76

Nous souhaitons Bienvenue et Prospérité aux coiffeuses Angélique et Marina !

D'autres salons de Coiffure sont installés à La Brillanne :

Coiff&Co - Centre Commercial Le Plan  
Coiffure Carlos - 34, Route des Alpes  
A l'Infini - Les Fourches, Route des Alpes

## NOUVELLE ENTREPRISE CREATIVE À LA BRILLANNE!

Depuis fin février 2020, une nouvelle entreprise de conception et construction artisanale, habitat insolite, roulotte, cabane, tiny-house, food truck... s'est installée à La Brillanne au Rond-Point des Fourches (près de La Poste). On peut y apercevoir une roulotte stationnée en face de l'atelier. Le dirigeant, Bruno PEUROIS a choisi La Brillanne pour la proximité de son domicile à Pierrerue.

L'opportunité d'être sur un rond-point lui apporte une grande visibilité et chaque semaine de nombreuses personnes passent lui demander des renseignements. Menuisier de formation, son parcours professionnel l'a amené à se spécialiser dans la rénovation d'habitat ancien. En collaboration avec une grande décoratrice d'intérieur, il a travaillé, pendant dix ans comme maître-d'œuvre sur la rénovation de demeures de prestige à travers toute la France (voir [site https://chateaudemarigna.com/](https://chateaudemarigna.com/)).

Aujourd'hui, Bruno revient au travail du bois, vers des projets plus sobres... et plus créatifs. Depuis plusieurs années dans les Alpes de Haute-Provence, il a repris une activité artisanale, en se passionnant pour l'habitat insolite et l'habitat mobile. « Le bois est toujours mon matériau de prédilection, j'y ai développé des compétences sur l'autonomie de mes constructions, en y travaillant également sur la récupération d'eau de pluie ou de l'énergie solaire. Je fabrique un modèle qui correspond exactement aux souhaits de mes clients. Il faut environ deux à trois mois pour faire une roulotte, mon carnet de commande est plein pour cette année. L'entreprise est à son démarrage et fonctionne avec des stagiaires, mais rapidement je vais devoir embaucher. Pour les habitants : je produis pas mal de chutes de bois, (panneaux épicea mélèze, ou contreplaqué) à vendre ou à donner, je ne suis pas avare de services ou de conseils ! »

L'équipe municipale lui souhaite bonne chance !



ONE'S TRIP  
Rond-Point des Fourches - 04700 LA BRILLANNE  
Bruno PEUROIS Tél. 0640587290

# Les Associations



## LA GALERIE BRILLAN 'ART OUVERTE

Après la période pandémique du printemps 2020, la Galerie Brillan'Art a rouvert ses portes pour la période estivale propice aux expositions avec les artistes suivants :

- Florence Fitzgerald (sculptures) et Yves Pincet (Peintures), résidant tous les deux à Oraison - **exposition du 2 au 19 juillet 2020 - du jeudi au dimanche de 16 h à 20 h.**
- Maël PAILLAT (peintures, sculptures), résidant à Dauphin - **exposition du 30 juillet au 16 août, sur le thème « Chromes Sauvages » du jeudi au dimanche de 16 h à 20 h.**
- Christian SAUTRON (peintures), résidant à Lurs - **exposition du 27 août au 13 septembre 2020 du jeudi au dimanche de 16 h à 20 h.**
- Benoît LUPI (peintures), résidant à Forcalquier - **exposition du 24 septembre au 11 octobre du jeudi au dimanche de 15 h à 19 h.**

Il est possible d'envisager une exposition supplémentaire en octobre/novembre supplémentaire, au vu de nombreuses demandes des artistes professionnels.



## NOUVEAU À LA BRILLANNE

### COURS INITIATION ARTISTIQUE POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES

#### Cours enfants

L'association Temps d'Art organise bénévolement des cours d'initiation artistique pour les enfants Brillannais, dispensés par Monsieur Deye, diplômé d'Arts Plastiques.

Ces cours auront lieu dans ses locaux de la Galerie Brillan'Art, les mercredis après-midi ; il y aura deux petits groupes : les petits (7-10 ans) et les plus grands (11-15 ans).

#### Cours adultes

Et pour les adultes, Nicole Decory (animatrice certifiée par les « Ateliers de l'Art Cru » à Bordeaux) animera un atelier d'expression créatrice, un samedi par mois, hors période d'exposition.

**Les dates et heures seront précisées dès la prochaine rentrée scolaire en mairie, sur les panneaux d'affichage et à la Galerie Brillan'Art.**

## LA MÉDIATHEQUE

**Pour l'été : ouverture tous les vendredis de 16 h à 18 h**

**Prix des médiathèques de la DLVA : les livres sont disponibles au prêt. Après lecture, vous pouvez voter dans votre médiathèque.**



## DATES À VENIR

### POUR LES INFORMATIONS PLUS PRÉCISES CONSULTER LES PANNEAUX D'AFFICHAGES

#### SEPTEMBRE

**le 1<sup>er</sup>** Rentrée des classes

**les 5 & 6** Rassemblement de véhicules WV organisé par l'association Brillannaise Flat Mania à l'aire de Loisirs

**Le 19 :** Vide grenier organisé par l'association du tennis à l'aire de Loisirs

**Le 19 :** Inscriptions pour les cours de tennis le jour du vide grenier à l'aire de Loisirs (cours enfants et adultes)

**OCTOBRE Le 17 :** Journée citoyenne

**NOVEMBRE Le 11 :** Cérémonie de l'armistice

## INFOS PRATIQUES

**LA MAIRIE : T. 04 92 78 63 18**

Horaires : Les matins : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30  
Les après-midis : lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Mail : [mairie.labrillanne@orange.fr](mailto:mairie.labrillanne@orange.fr)

Pour prendre rendez-vous avec M. le Maire ou un des adjoints merci de contacter le secrétariat par mail de préférence qui transmettra.

**POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

**GENDARMERIE : 17**

**CMS Oraison : T. 04 92 79 92 97**

**ADMR : T. 04 92 78 97 37**

Ouverture lundi et mardi de 8 h 30 à 14 h 30  
Et le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

**3939 : ALLO SERVICE PUBLIC**

## COMMERCES AMBULANTS SUR LE VILLAGE

**Le marché bio devant la mairie**  
Tous les vendredis avec des producteurs locaux

**Allure Canine (toilette canin)**  
sur la place du village  
Les lundis matins / 17 août, 14 septembre,  
12 octobre, 9 novembre et 7 décembre

**Angelino Pizza**  
Le vendredi soir au quartier de la gare et le dimanche soir sur la place du village

**K2 street food (hamburgers)**  
sur la place du village  
Tous les jeudis soirs



## ÉTAT CIVIL

### Naissances

BAYARD Anis, BURLE MARINS Rafael, DALMASSO Emy  
FOURRIER Liana, GONZALVEZ Julia, HOUBANE Jessim

### Mariage

MANGOT Lucie et BAHYAOUI Sébastien

### Décès

MURA Francine

## CANTINE, GARDERIE

**Avant le 25 août : Inscriptions aux services périscolaires**

- Possibilité d'inscription sur la plateforme internet

### POUR RAPPEL

Accueil dans le centre du périscolaire le mercredi matin  
de 7 h 30 à 12 h 30



Didier Le Yaoouanc habitait La Brillanne il y a quelques années. Il aimait beaucoup dessiner... En publiant ce dessin nous lui rendons hommage.



### Horaires de La Poste de La Brillanne

Du lundi au vendredi de 13 h 45 à 16 h 30. Le samedi de 11 h 15 à 12 h 30.